**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**14 avril 2025 à 18h30**

**Présents :** Patrick Larmagnat, Bernard Dussaud, Cédric Couzidakis, Joseph Dussaud, Paule Desor, Bernard Gilli, Blandine Hennion

**Absents** : Mathieu Brunatto, Guillaume Fraisse

**Secrétaire de séance** : Paule Desor

**ORDRE DU JOUR** :

* Signature du Compte-Rendu du 06 mars 2025,
* Compte Financier Unique 2024,
* Budget Primitif 2025,
* Vote des Taux d’impôts,
* Cession d’un chemin communal dans le hameau de Salveplane,
* Questions diverses,
* Informations au conseil.

Le compte-rendu de la séance du 06 mars 2025 est validé à l’unanimité.

**I-Compte Financier Unique 2024**

A partir de 2025, la présentation des comptes répond à une nouvelle nomenclature, M57. Un nouveau document est donc produit, le compte financier unique, qui récapitules les résultats des comptes de 2024.

Le Maire se retire du vote, la séance est présidée par le Premier Adjoint.

Le CFU 2024 fait apparaitre les résultats suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Dépenses** | **Recettes** | **Résultat** |
| **Fonctionnement** | 334 414.08 € | 324 310.19 € | -10 103.89 € |
| **Investissement** | 785 633. 41 € \* |  865 536.78 €\* | 79 903.37 € |

Résultat cumulé : 69 799.48 €

\*Les chiffres correspondent à l’intégration de la valeur des biens légués par Mr Borne à la commune, pour la somme de 720 000 €.

Le Premier Adjoint attire l’attention sur le niveau important des dépenses de frais de personnel, qui représente quasiment 50% des dépenses, et également sur la baisse des dotations et aides de l’Etat.

Le CFU 2024 est approuvé à l’unanimité.

6 pour, 0 contre.

**II- Budget Primitif 2025**

Le Maire est de retour dans la salle et préside à nouveau la séance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d’adopter, à l’unanimité, le Budget Primitif de l’exercice 2025 équilibré comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 587 138. 61 €

Recettes : 587 138.61 €

**Section d’investissement :**

Dépenses : 188 123.27 €

Recettes : 321 913.88 €

Vote :

7 pour, 0 contre.

**III- Vote des taux pour les impôts locaux 2025**

Les taux restent inchangés par rapport à 2024 car ils sont supérieurs à la moyenne des communes de même importance, sauf celui correspondant à la taxe d’habitation sur les résidences secondaires qui est inférieur, et qui passe donc de 7.07% à 7.78%.

Taux d’imposition 2025 :

* Taxe foncière (bâti) : 34.23 %
* Taxe foncière (non bâti) : 46.61 %
* Taxe d’habitation : 7.78 %.

Pour information, le revenu des impôts locaux est de 38000 € et le revenu des immeubles est de

64 000 €.

Vote :

6 pour, 1 contre.

**IV- Taux de promotion des agents**

Le Maire expose au conseil municipal, qu’au cours de sa carrière, un agent peut obtenir le droit à une promotion soit grâce à son ancienneté, soit grâce à l’obtention d’un examen professionnel ou d’un concours.

Pour pouvoir promouvoir un agent, un taux de promotion doit être voté par le conseil. Il s’agit d’une formalité administrative et n’a pas valeur de promotion.

Le conseil vote à l’unanimité un taux de promotion de 100%.

Vote :

7 pour, 0 contre.

**V- Demande de cession pour un chemin communal sur le hameau de Salveplane**

Le Maire expose au conseil une demande de cession de chemin communal, transmise par Mr et Mme Bordier, habitants de Salveplane.

Le conseil municipal est favorable à cette cession.

Les frais de notaire et géomètre (si nécessaire), seront à la charge de Mr et Mme Bordier.

Vote :

7 pour, O contre.

**VI- Autorisation pour un emprunt d’un montant de 40 000 €**

Afin de prévenir certaines dépenses d’investissement à venir, le Maire expose au conseil municipal la possibilité de faire un emprunt de 40000 €.

Après délibérations, le conseil est favorable à l’unanimité.

Vote :

7 pour, O contre.

**VII- Renouvellement du contrat avec la société SAS SACPA**

La commune est en contrat avec la société SAS SACPA (service de fourrière animale) jusqu’au 30 juin 2025. Ce contrat arrivant à échéance, le Maire propose au conseil de renouveler le contrat pour un an supplémentaire du 01er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Le Conseil est favorable à ce renouvellement.

Vote :

7 pour, O contre.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

* Un point est fait sur la bibliothèque municipale et ses rapports avec la DLL du Gard (Direction de la Lecture et du Livre). Une réunion a eu lieu entre les bibliothèques du secteur pour décider de l’avenir de celles-ci, et de la suite de la collaboration avec la DLL.
* Un bilan des interventions, pour l’année 2024, des pompiers sur la commune est présenté : il y a eu 14 interventions dont 12 liés à des accidents de personnes, et 2 à des incendies de forêts.

**Fin de séance 20h12**